

Une densité de professions libérales plutôt faible en Auvergne

En Auvergne, 12 500 entreprises relèvent du champ des professions libérales en 2010. Elles représentent plus d'une entreprise sur cinq du secteur marchand non agricole. La richesse créée par ces entreprises s'élève à 1,5 milliard d'euros, soit 15 % de la valeur ajoutée des entreprises régionales. En ajoutant les salariés directement employés par les entreprises et les emplois des entrepreneurs individuels, les professions libérales auvergnates représentent au total près de 22 000 emplois. Leur densité apparaît relativement faible par rapport à celle d'autres régions métropolitaines. En particulier, les activités d'expertise et de conseil sont nettement sous-représentées en Auvergne. À l'inverse, les professions libérales de santé sont bien implantées sur le territoire. À l'horizon 2020, près de quatre actifs sur dix des professions juridiques, comptables ou de l'assurance devraient cesser leur activité professionnelle. Un enjeu pour la région sera donc de réussir à assurer le renouvellement de ces professions.

► Sébastien TERRA, Insee

12 500 entreprises « libérales » en Auvergne en 2010

Les professions libérales recouvrent une grande diversité de situations. Elles sont traditionnellement associées à des professions réglementées ou dont le titre est protégé, comme par exemple les médecins, les avocats, les architectes, les experts-comptables... Toutefois, les professions libérales concernent aussi des professions non réglementées qui proposent notamment des activités de conseil, d'audit, d'expertise, de coaching ou encore de formation. En Auvergne, 12 545 entreprises relèvent du champ des professions libérales en 2010. La quasi-totalité d'entre elles sont des entreprises monorégionales ou quasi-monorégionales, c'est-à-dire qu'elles sont implantées dans la région et au moins 80 % de leurs salariés travaillent en Auvergne. Seule une quarantaine d'entreprises a une présence marquée hors des limites régionales. Pour rendre plus aisées les comparaisons régionales, la suite de l'étude se focalise sur les entreprises monorégionales ou quasi-monorégionales. ►

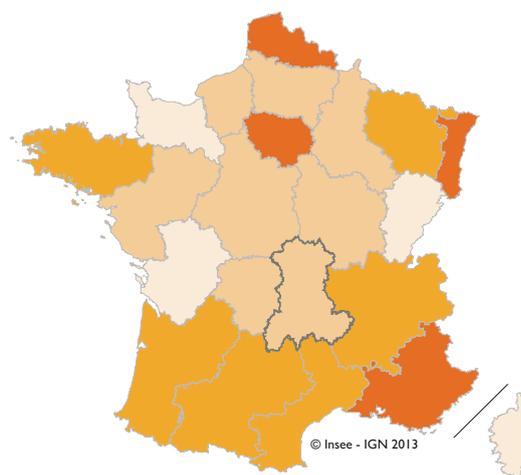
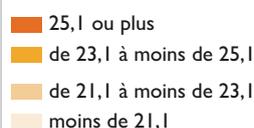
Une densité de professions libérales relativement faible en Auvergne

Estimer le poids économique des professions libérales est un exercice complexe dans la mesure où le poids d'une activité ou d'un secteur dans l'économie régionale peut être apprécié à partir d'une pluralité d'indicateurs.

En Auvergne, plus d'une entreprise sur cinq (21,5 %) du secteur marchand non agricole est une entreprise libérale. Cette proportion varie selon les départements : elle s'élève à 23,8 % dans le Puy-de-Dôme mais atteint seulement 17,5 % dans le Cantal et la Haute-Loire. À titre de comparaison, l'industrie regroupe 9 % des entreprises auvergnates. Si la proportion d'entreprises libérales en Auvergne peut paraître a priori élevée par rapport à d'autres secteurs, elle est toutefois relativement faible par rapport à la moyenne métropolitaine (25 %) ou provinciale (23,7 %). L'Auvergne se place ainsi au 16^e rang régional pour la part des entreprises libérales dans l'ensemble des entreprises. Par rapport à la population, l'Auvergne compte 930 entreprises pour 100 000 habitants, contre 1 040 pour la moyenne provinciale. La densité de professions libérales apparaît donc plus faible en Auvergne. Les entreprises libérales auvergnates emploient de façon directe 11 600 salariés, soit environ 7 % de l'emploi salarié du secteur marchand non agricole.

► Les entreprises libérales moins présentes en Auvergne

Part des entreprises libérales dans l'ensemble des entreprises (en %)



Principaux indicateurs économiques pour les professions libérales

Domaine	Entreprises			Valeur ajoutée			Effectifs salariés			Proportion d'entreprises individuelles	
	Auvergne		France métro.	Auvergne		France métro.	Auvergne		France métro.	Auvergne	France métro.
	Nombre	En %	En %	Montant (en millions d'euros)	En %	En %	Nombre	En %	En %	En %	En %
Santé	7 827	63	51	934	64	48	4 935	43	32	91	92
Droit	660	5	7	155	11	13	1 511	13	12	74	79
Technique	4 017	32	42	375	26	39	5 167	44	56	67	52
dont											
Conception, maîtrise d'œuvre et aménagement du territoire	618	5	5	72	5	5	853	7	6	65	60
Enseignement	827	7	6	38	3	3	658	6	6	83	76
Expertise et conseil	1 225	10	20	79	5	18	843	7	23	55	39
Comptabilité et assurance	602	5	5	159	11	11	2 529	22	18	56	46
Professions artistiques	22	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	100	99
Intermédiaires du commerce	723	6	6	27	2	2	284	2	3	76	65
Ensemble	12 504	100	100	1 464	100	100	11 614	100	100	82	74

Note : Les données présentées dans le tableau sont arrondies. Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Champ : Entreprises libérales monorégionales et quasi-monorégionales

n.s. : Résultat non significatif

Source : Insee, Fare 2010, Lifi 2010, Clap 2010

L'Auvergne se place ainsi au 12^e rang des régions métropolitaines pour la part des salariés employés dans les entreprises libérales. En ajoutant les emplois non salariés des entrepreneurs individuels, les professions libérales auvergnates représentent près de 22 000 emplois. ▶

Les entreprises libérales créent 15 % de la valeur ajoutée régionale

La valeur ajoutée est la différence entre la valeur de la production et la valeur des consommations intermédiaires nécessaires à cette production. Elle mesure la richesse créée par les entreprises. En Auvergne, la valeur ajoutée des entreprises libérales s'élève à 1,5 milliard d'euros, ce qui représente 15 % de la valeur ajoutée des entreprises régionales. Ce poids important place l'Auvergne au 6^e rang métropolitain.

Ce constat favorable à la région est cependant à nuancer. En effet, il reflète en grande partie la répartition sectorielle différente des professions libérales entre les régions. L'examen du taux de valeur ajoutée⁽¹⁾, qui constitue une mesure approchée de la création de richesses, permet d'étayer cette ana-

lyse (voir encadré). Le bon classement de la région s'explique ainsi principalement par une surreprésentation du domaine de la santé où le taux de valeur ajoutée et la part des entreprises individuelles sont élevés et par une sous-représentation du secteur technique où le taux de valeur ajoutée et la part des entreprises individuelles sont moindres. Il ne signifie pas nécessairement que la performance des entreprises libérales régio-

Un taux de valeur ajoutée variable au sein des professions libérales

Le taux de valeur ajoutée est très variable selon les domaines d'exercice des professions libérales : il est proche de 75 % dans la santé et le droit mais est voisin de 50 % dans le domaine technique. Cela s'explique notamment par la nature différente de l'activité exercée (services, commerce...), par des différences de structure juridique entre les entreprises dans ces différents secteurs ou encore par un degré d'intégration variable selon les entreprises. Le degré d'intégration influe directement sur la valeur ajoutée. En effet, une entreprise qui a recours à la sous-traitance pour une activité donnée comptabilise cette prestation comme une consommation intermédiaire nécessaire à sa production. Cela diminue mécaniquement la valeur ajoutée qu'elle produit par rapport à une entreprise qui réaliserait cette tâche en interne.

nales est meilleure que dans les autres régions métropolitaines. ▶

Des domaines d'activité variés

Les professions libérales exercent leur activité dans trois domaines : la santé (médecins, pharmaciens, infirmiers...), le droit (avocats, notaires, huissiers...) et le secteur technique (expertise et conseil, comptabilité et assurance, intermédiaires du commerce...).

En Auvergne, les professions libérales exercent majoritairement leur activité dans le domaine de la santé. En effet, ce domaine regroupe 63 % des entreprises libérales auvergnates. Cette proportion très élevée, supérieure de 12 points à la moyenne métropolitaine, place l'Auvergne au 4^e rang des régions. À l'inverse, le domaine du droit (5 % des entreprises) et le domaine technique (32 % des entreprises) sont nettement sous représentés. Dans ces deux domaines, l'Auvergne se place au 17^e rang pour la part des entreprises relevant de ces secteurs.

(1) Part de la valeur ajoutée hors taxes dans le chiffre d'affaires total.

Principaux indicateurs économiques départementaux pour les professions libérales

Domaine	Entreprises									Valeur ajoutée				
	Allier		Cantal		Haute-Loire		Puy-de-Dôme		Auvergne	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Auvergne
	Nombre	En %	En %	En %	En %	En %	En %	En %						
Santé	1 955	64	816	68	1 238	66	3 818	60	63	69	68	66	60	64
Droit	164	5	58	5	84	5	354	6	5	10	8	9	11	11
Technique	933	31	334	28	541	29	2 209	35	32	21	24	25	29	26
Ensemble	3 052	100	1 208	100	1 863	100	6 381	100	100	100	100	100	100	100

Note : Les données présentées dans le tableau sont arrondies. Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Champ : entreprises libérales monorégionales et quasi-monorégionales

Source : Insee, Fare 2010, Lifi 2010, Clap 2010

Cette répartition des entreprises libérales par domaine d'exercice se retrouve, à des degrés divers, dans tous les départements auvergnats. La santé est le secteur prédominant dans tous les départements, de façon plus marquée dans le Cantal et la Haute-Loire. Si le secteur technique est plus implanté dans le Puy-de-Dôme (avec 35 % des entreprises), il reste cependant moins présent qu'au niveau métropolitain (42 %).

La structure sectorielle particulière des professions libérales auvergnates est sans doute le reflet du vieillissement plus marqué de la population auvergnate qui nécessite une densité de professionnels de santé plus élevée. De plus, la sous-représentation du secteur tertiaire en Auvergne a pour corollaire une moindre présence globale des professions libérales dans la région. ▶

Le secteur de la santé prépondérant au sein des professions libérales auvergnates

En Auvergne, le secteur de la santé prédomine parmi les entreprises libérales : 7 800 entreprises relèvent de ce domaine. Elles créent une valeur ajoutée de 934 millions d'euros, soit 64 % de la valeur ajoutée des professions libérales régionales. Cette proportion très élevée place l'Auvergne au troisième rang des régions métropolitaines. Les entreprises libérales de la santé emploient de façon directe 4 900 salariés.

Dans le détail, les infirmiers et sages-femmes sont les professions libérales les plus implantées sur le territoire régional. Ils représentent une entreprise sur quatre du domaine sanitaire. Ce sont toutefois les médecins généra-

listes qui contribuent le plus à la création de valeur ajoutée du domaine (22 %). Les pharmacies réalisent, quant à elles, un cinquième de la valeur ajoutée et emploient la moitié des salariés alors qu'elles représentent moins de 8 % des entreprises. La situation des laboratoires d'analyses est atypique : ils sont peu présents sur le territoire (0,4 % des entreprises de santé) mais contribuent pour 4 % à la création de richesse et emploient 9 % des salariés du domaine.

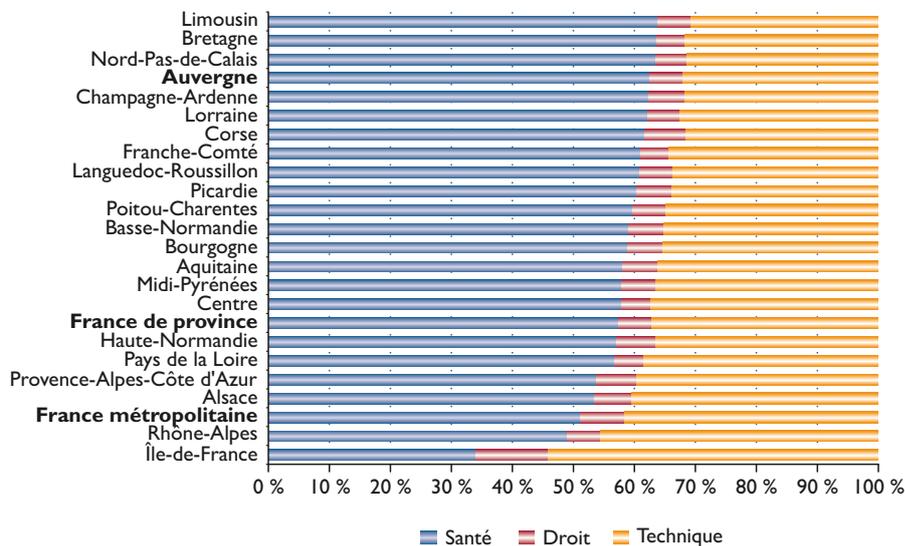
À l'horizon 2020, les perspectives de départs en retraite devraient être variables selon les métiers. Les cessations d'activité devraient toucher moins de 30 % des infirmiers, sages-femmes et autres professions paramédicales. En revanche, elles seraient plus massives pour les médecins, les pharmaciens ou les vétérinaires : globalement, dans ces

métiers, ce sont 38 % des actifs en emploi qui pourraient cesser définitivement leur activité professionnelle. ▶

Peu d'entreprises mais une forte valeur ajoutée dans le secteur juridique

En Auvergne, 660 entreprises libérales relèvent du domaine juridique. Elles créent une valeur ajoutée de 155 millions d'euros, soit près de 11 % de la valeur ajoutée des professions libérales régionales. Elles emploient de façon directe 1 500 salariés. Leur contribution à l'activité des professions libérales auvergnates est donc plus importante que ce que laissait penser leur poids dans l'ensemble des entreprises (5 %). Toutefois, par comparaison avec l'ensemble des autres régions métropolitaines, la valeur ajoutée dégagée par ces entreprises juridiques apparaît relativement

» Répartition du nombre d'entreprises libérales par domaine



Source : Insee, Fare 2010, Lifi 2010, Clap 2010

modeste en Auvergne : en moyenne, les entreprises métropolitaines du domaine engendrent 13 % de la valeur ajoutée des professions libérales. Ce secteur devrait être assez fortement touché par les départs en retraite au cours des prochaines années. Ainsi, à l'horizon 2020, ce sont 37 % des actifs en emploi qui devraient cesser définitivement leur activité professionnelle dans ce domaine. ▶

Une sous-représentation marquée des activités d'expertise et de conseil

En Auvergne, les 4 000 entreprises du domaine représentent 32 % des entreprises libérales, soit 10 points de moins qu'au niveau national. La richesse créée

par ces entreprises s'élève à 375 millions d'euros, soit 26 % de la valeur ajoutée des professions libérales régionales. Elles emploient de façon directe 5 200 salariés. Quel que soit l'indicateur retenu, le secteur technique est nettement sous-représenté en Auvergne : la région occupe les dernières places pour le poids du secteur dans l'ensemble des professions libérales. En particulier, les activités d'expertise et de conseil sont très peu présentes en Auvergne. Elles créent seulement 5 % de la valeur ajoutée des professions libérales régionales contre 18 % en France métropolitaine. Quoique peu nombreuses, les 600 entreprises de la comptabilité et de l'assurance ont un poids économique marqué. Elles réali-

sent 42 % de la valeur ajoutée et emploient 49 % des salariés du domaine. Au sein du domaine technique, tous les métiers ne seraient pas touchés avec la même intensité par les départs à la retraite. À l'horizon 2020, les cessations d'activité devraient toucher moins d'un tiers des professionnels dans la conception, la maîtrise d'œuvre et l'aménagement du territoire, la formation ou encore dans les professions artistiques. En revanche, elles seraient plus massives, par exemple, pour les intermédiaires du commerce, les experts comptables et les professionnels de l'assurance. Globalement, dans ces métiers, ce sont entre 36 % et 48 % des actifs en emploi qui pourraient cesser définitivement leur activité professionnelle. ▶

► Méthodologie

La loi du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allégement des démarches administratives propose une définition « officielle » des professions libérales :

« Les professions libérales regroupent les personnes exerçant à titre habituel, de manière indépendante et sous leur responsabilité, une activité de nature généralement civile ayant pour objet d'assurer, dans l'intérêt du client ou du public, des prestations principalement intellectuelles, techniques ou de soins mises en œuvre au moyen de qualifications professionnelles appropriées et dans le respect de principes éthiques ou d'une déontologie professionnelle, sans préjudice des dispositions législatives applicables aux autres formes de travail indépendant. »

D'un point de vue statistique, l'approche retenue dans cette étude consiste à assimiler les professions libérales à des entreprises, en adoptant la méthodologie proposée, au niveau national, par la DGCS pour l'Observatoire des professions libérales.

Les entreprises libérales sont identifiées à partir de leur activité principale. Les professions réglementées correspondent aux activités de la santé, aux activités juridiques, aux activités comptables, aux activités d'architecture et de géomètres et à l'activité des agents et courtiers d'assurance. Pour les professions non-réglées, il est nécessaire de distinguer les activités qui proviennent principalement de l'exercice d'une profession libérale non réglementée (comme, par exemple, les intermédiaires du commerce, le conseil pour les affaires et les activités d'enseignement...) des activités plus périphériques qui concernent certaines professions libérales, mais pas essentiellement (comme, par exemple, l'ingénierie et les études techniques, la programmation informatique ou les agences immobilières...).

Le seul critère de l'activité principale exercée n'est toutefois pas suffisant pour délimiter le champ de l'activité libérale. Des critères supplémentaires ont donc été retenus afin de s'approcher de l'indépendance qui caractérise une activité libérale et d'améliorer les frontières de certaines classes d'activités considérées comme trop vastes.

Pour l'ensemble des activités, l'indépendance professionnelle est approchée par l'indépendance financière, ce qui revient à exclure :

- les entreprises appartenant à un groupe français, dont l'effectif cumulé des filiales exerçant dans le champ économique des professions libérales représente moins de 60 % de l'effectif total du groupe ;
- les entreprises contrôlées à plus de 50 % par une tête de groupe étrangère.

Pour les activités non-réglées de la 1^{re} circonférence, un filtre supplémentaire est appliqué :

- seules les entreprises imposées au régime fiscal des B.N.C. sont conservées ;
- seules les entreprises dont la catégorie juridique correspond à l'exercice d'une profession libérale sont conservées.

De plus, l'analyse porte uniquement sur les entreprises monorégionales ou quasi-monorégionales. Une entreprise monorégionale est une unité légale dont tous les établissements sont situés dans la même région. Une entreprise quasi-monorégionale est une unité légale à établissements multiples ayant des établissements dans plusieurs régions, mais au moins 80 % des effectifs dans une région.

Les données sur la démographie des actifs en emploi proviennent du recensement de la population 2009. Les perspectives de départs en retraite sont issues de la publication « En Auvergne, un actif en emploi sur trois cessera son activité d'ici 2020 », Insee Auvergne La Lettre, n° 86, mars 2013.